



## Commercante avec pour contrat un bail de location gerance

Par **ISABELLESUD**, le **24/01/2008** à **10:01**

J'AI UN BAIL DE LOCATION GERANCE POUR 2 ANS.  
EST CE QUE JE PEUX L'ARRETER QUAND JE VEUX SI JE RESPECTE UN PREAVIS ET  
QUE JE L'ENVOIS AU PROPRIETAIRE EN LETTRE RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE  
RECEPTION.  
JE VOUS EN REMERCIE D'AVANCE